

Les différents justificatifs pour les déplacements et activités

Pour les personnes de 12 ans et plus	Certificat de vaccination	Tests ¹	Certificat de rétablissement ²	Autres
Déplacement du territoire hexagonal vers la Corse	X Le schéma vaccinal est complet 7 jours après la 2 ^{nde} injection pour les vaccins Pfizer, Moderna ou Astra Zeneca et 28 jours après l'unique injection pour Janssen	En l'absence de certificat de vaccination ou de certificat de rétablissement : TAG de moins de 48 heures ou RT-PCR de moins de 72 heures	X	Une attestation sur l'honneur de non-présence de symptôme est également requise
Déplacement de St Barthelemy, St Martin, Guadeloupe vers la métropole	X			En l'absence de certificat de vaccination : déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période
Déplacement de la métropole vers St Barthelemy, St Martin, Guadeloupe	X	TAG de moins de 48 heures ou RT-PCR de moins de 72 heures		En l'absence de certificat de vaccination : déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période
Déplacement de la Martinique vers la métropole	X			En l'absence de certificat de vaccination : déplacement autorisé uniquement s'ils sont fondés sur motif impérieux avec un justificatif + déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période
Déplacement de la métropole vers la Martinique	X	TAG de moins de 48 heures ou RT-PCR de moins de 72 heures		En l'absence de certificat de vaccination : déplacement autorisé uniquement s'ils sont fondés sur motif impérieux avec un justificatif + déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période

¹ Seuls les TAG détectant la protéine N sont valides

² Pour rappel, le certificat de rétablissement est basé sur le résultat positif d'un test RT-PCR datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois



PHARMACIENS,
VALORISONS
NOS COMPÉTENCES

Les différents justificatifs pour les déplacements et activités

Déplacement de la Réunion ou Mayotte vers la métropole	X	En l'absence de certificat de vaccination : TAG de moins de 48 heures ou RT-PCR de moins de 72 heures		En l'absence de certificat de vaccination : déplacement autorisé uniquement s'ils sont fondés sur motif impérieux avec un justificatif et une déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période
Déplacement la métropole vers la Réunion ou Mayotte	X	TAG de moins de 48 heures ou RT-PCR de moins de 72 heures		En l'absence de certificat de vaccination : déplacement autorisé uniquement s'ils sont fondés sur motif impérieux avec un justificatif et une déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période
Déplacement du territoire hexagonal vers un pays de l'UE		Attention, le schéma vaccinal est complet 14 jours après la 2 nd e injection pour les vaccins Pfizer, Moderna, ou AstraZeneca et 28 jours après l'unique injection pour Janssen	Se renseigner sur le site diplomative.gouv.fr en fonction du pays	
Participation à un évènement, accès à un lieu festif, sportif... (voir note USPO sur les lieux festifs)	X	En l'absence de certificat de vaccination : résultat négatif d'un TAG ou RT-PCR de moins de 48 heures	En l'absence de certificat de vaccination ou de résultat négatif d'un TAG ou RT-PCR : certificat de rétablissement	